

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT FORMATION DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales, ainsi que les dispositions de tout document faisant référence à celles-ci, toutes les annexes à celles-ci ainsi que les échantillons, dessins ou spécifications qui y sont mentionnés et provenant de l'entité acheteuse identifiée en première page du Bon de Commande (ci-après l'« Acheteur » ou « nous »), expriment les demandes spécifiques et besoins de l'Acheteur. Tous ces termes constituant collectivement le « Bon de Commande ». Le présent Bon de Commande constituera notre offre d'achat des produits et services commandés auprès de vous (« Produits »). Vous serez tenus de nous envoyer un accusé de réception écrit du Bon de Commande, par fax et/ou par e-mail dans un délai de vingt-quatre (24) heures, et aucune modification ni réserve relative au présent Bon de Commande ne pourra s'appliquer à moins d'une confirmation écrite au préalable de notre part. À la date d'envoi dudit accusé de réception ou si aucun accusé de réception ne nous est transmis dans le délai susvisé, notre commande sera considérée comme définitive et vous serez réputés avoir accepté les termes du Bon de Commande sans aucune exception ou réserve. Dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de votre accusé de réception du Bon de Commande, vous nous informerez de la date de livraison des Produits. Si les deux Parties acceptent ultérieurement de changer la date de livraison, la nouvelle date de livraison devra être communiquée et convenue entre vous et notre contact logistique qui mettra à jour le Bon de Commande. Vous accuserez réception du Bon de Commande tel qu'il est décrit ci-dessus. Nous pourrions révoquer cette offre à tout moment avant votre acceptation. Par votre acceptation, vous vous engagez à nous vendre et à nous livrer les Produits conformément au présent Bon de Commande.

Les présentes Conditions Générales d'achat indiquent les besoins spécifiques de l'Acheteur concernant les Produits. Elles s'appliqueront pour l'ensemble de leurs stipulations qui ne sont pas en contradiction avec vos conditions générales de vente ou avec toutes autres dispositions que nous aurions négociées ensemble et actées par écrit. Toutefois, par exception à ce qui précède, les stipulations de nos conditions générales d'achat relatives à la « Garantie », « Indemnisation », « Résiliation », « Conformité », « Protection des données personnelles », « Management de crise » et « Divers » seront applicables dans le cadre de nos relations contractuelles, à moins cependant que la prévalence de vos conditions générales de vente sur ces points s'impose du fait d'une disposition d'ordre public de droit français. En tout état de cause les présentes conditions générales d'achat s'appliqueront dans leur intégralité dans le cas où vous ne nous communiqueriez pas vos conditions générales de vente à première demande.

CONDITIONS COMMERCIALES

Numéro de commande : Le numéro de commande indiqué sur le Bon de Commande devra figurer dans toutes les correspondances et tous les documents, y compris les documents de livraison ou d'expédition provenant de vous et accompagnant la fourniture des Produits.

Prix : Les Prix applicables aux Produits ne peuvent faire l'objet d'une augmentation, excepté dans les cas prévus ci-après en vertu de la clause « Changements » ou telle que convenue entre les Parties par écrit. Le Prix couvre le poids net des matériels, emballage, étiquetage et aucun supplément de charges de toutes natures (y compris les charges au titre des conteneurs, de l'assurance, de l'emballage, des caisses, de l'entreposage, de la manutention ou du camionnage, des frais d'intérêts, les charges des services et autres) ne sera autorisé. Sauf si la loi l'interdit, vous indiquerez séparément sur votre facture toutes les taxes imposées au titre de la vente des Produits.

Changements : Les quantités commandées ne sont que des estimations et pourront être révisées si nos besoins changent. Nous pourrions à tout moment apporter des changements aux spécifications des Produits, aux plans, aux dessins, aux dates de livraison, aux instructions d'expédition ou autres termes du Bon de Commande. De tels changements seront confirmés par un écrit signé par notre représentant habilité. Vous devrez nous notifier dans un délai de dix (10) jours à compter de notre notification si ces changements affecteront le prix ou le délai de livraison et, si oui, dans quelle mesure.

Transport : Sauf stipulation contraire ou inclusion dans le prix du transport, vous accepterez d'expédier les Produits en utilisant un transporteur désigné par nous. Vous devez lister toute charge non autorisée qui ne nous n'a pas été facturée de manière détaillée dans votre facture. Si vous expédiez les Produits par une méthode ou un transporteur non autorisé, vous devrez payer tout coût supplémentaire résultant de ce fait. Vous valoriserez l'expédition par rail ou camion à la valeur minimale autorisée et vous ne déclarerez pas la valeur des Produits.

Titre de propriété et risque de perte : Le titre de propriété et le risque de perte nous seront transférés quand les Produits nous seront transférés conformément à l'Incoterm convenu.

Expéditions : Vous vous engagez à procéder aux expéditions selon les quantités et aux dates vous permettant de remplir les conditions précisées dans ledit Bon de Commande. Sauf indication contraire expresse, le respect des délais est essentiel. Si une expédition n'est pas faite à la date et selon les quantités visées dans le Bon de Commande ou si, le cas échéant, le Bon de Commande est expédié sans Avis d'Expédition à l'Avance approuvé/négocié, ou sans code-barres ASN placé sur chaque boîte expédiée ou si les conditions d'emballage requises ne sont pas respectées, nous pourrions :

(i) vous retourner tout ou partie des Produits compris dans l'expédition, à vos risques et à vos frais, comprenant notamment et sans limitation les frais d'entreposage ou de manutention, (ii) acheter ailleurs des Produits de substitution et vous facturer les coûts supplémentaires y résultants, (iii) vous ordonner de procéder à l'expédition accélérée de Produits additionnels ou de remplacement, la différence de coût entre l'expédition accélérée et l'expédition du Bon de Commande étant à votre charge, ou (iv) vous débitez les frais engagés dans le cadre de la réception manuelle des matériels sous Oracle ou sous un de nos programmes équivalents. Si vous avez des raisons de croire qu'un Produit ne sera pas livré conformément à la commande ou qu'une expédition ne sera pas faite comme prévue, vous vous engagez à nous en informer immédiatement.

Emballage : Chaque livraison que vous faites doit inclure une liste d'emballage contenant le numéro du Bon de Commande, l'identification du Produit Acheteur, et le numéro de la pièce, la quantité délivrée, la date de livraison, le pays d'origine, le poids total et net du Produit, la composition par colis ou autre unité d'emballage, la quantité des colis ou autres unités d'emballage, et les quantités manquantes par rapport à celles détaillées dans le Bon de Commande et toute autre information que nous pouvons raisonnablement vous demander ou qui est exigée par la réglementation en vigueur.

Inspection et refus :

Tous les Produits que vous nous délivrerez doivent remplir les conditions précisées dans ce Bon de Commande. Tous les Produits seront reçus sous réserve de notre acceptation ou de notre refus durant ou avant la fin de la Période d'Inspection. Nous pouvons rejeter une commande entière sur la base d'un échantillon représentatif du Produit. La « Période d'Inspection » comprend les trente (30) jours ouvrables suivant la livraison des Produits, permettant la réalisation de toute inspection, installation, test ou essais. Le versement de notre part d'un paiement partiel ou total à votre intention pour les Produits commandés par le présent Bon de Commande avant la fin de la Période d'Inspection ne constitue pas une acceptation des Produits de notre part, et ne vous exonère pas de la responsabilité résultant d'un Produit non conforme. Vous acceptez de mettre en place et de maintenir des procédures d'inspection et de contrôle des systèmes liées aux procédures de fabrication des Produits, ceux-ci devant être jugés acceptables par nous, et vous acceptez de garder et de mettre à notre disposition un rapport complet contenant un détail desdites inspections et contrôles pendant la vie du Produit plus sept (7) années.

Assurance qualité : Vous appliquerez, maintiendrez en vigueur et documenterez un système qualité conforme à la norme ISO ou à une norme comparable, pour garantir la conformité des Produits à la qualité convenue.

Factures : Vos factures feront figurer le numéro du Bon de Commande, la date, l'identification des Produits, le numéro d'article, la quantité de la facture, l'unité de mesure, le prix unitaire, le montant total de la facture, le détail du prix par type de Produit commandé, le montant net de la facture, la TVA et, en cas de taux de TVA multiples, le montant pour chaque taux, votre numéro de TVA et le nôtre pour toutes les opérations en France et dans l'Union Européenne, la date et la référence du bordereau de livraison, le mode d'expédition, votre nom et téléphone, l'adresse de facturation, notre nom et adresse, toute réduction de prix faite à notre faveur, les conditions de paiement, la date d'exigibilité, et toutes les autres informations qui pourront être requises par la législation et les réglementations applicables ou par nos instructions écrites. Les factures devront nous être envoyées dans un délai de cinq (5) jours à compter de la livraison des Produits facturés.

Paiements : L'acceptation de la livraison des Produits constitue le fait générateur de la facturation. Vous nous adresserez une facture contenant les mentions requises (notamment N° du Bon de Commande) que nous réglerons, sauf mention contraire en première page du Bon de Commande, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'émission, sauf disposition légale contraire. Toute facture impayée à la date d'échéance fera immédiatement et de plein droit l'objet pour le payeur, d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal en vigueur dans le pays d'où émane le paiement. En cas de retard de livraison ou d'exécution et dans l'hypothèse où une facture aurait été émise avant ladite livraison / exécution, la date de paiement figurant sur cette facture sera reportée du même délai. La présente section « Paiement » sera applicable sauf stipulation contraire dans vos conditions générales de vente et/ou facture ou dès lors que les Parties ont convenu par écrit du contraire.

Compensation : Nous pourrions compenser tout montant que vous ou vos affiliés pourrions nous devoir sur tous montants que nous pourrions à tout moment vous devoir.

Garantie : Vous déclarez et garantissez que les Produits : (i) seront votre propriété et seront libres de privilèges, revendications ou sûretés, (ii) seront strictement conformes à l'ensemble des spécifications expresses ou implicites, des dessins, des plans, des instructions, des échantillons ou autres descriptions ; (iii) seront adaptés et suffisants pour le ou les usages pour lesquels ils sont fabriqués et vendus et, si vous en avez connaissance pour un usage particulier (ou avez des raisons de supposer un usage particulier) pour lequel nos clients ou nous-mêmes avons l'intention d'utiliser les Produits, (iv) seront neufs et commercialisables et (v) seront exempts de vices de conception, de substance et de fabrication, qu'ils soient cachés ou autres. Vous déclarez et garantissez que ni les Produits ni l'utilisation des Produits n'enfreindront de brevet, de droit d'auteur, de secret commercial, de marque ou autre droit de propriété d'une tierce partie. Vous déclarez et garantissez que tous services que vous pourrez fournir seront exécutés avec compétence et seront adaptés à tous les usages pour lesquels vous savez ou avez des raisons de penser que nos clients ou nous-mêmes avons l'intention de les utiliser. Vous convenez que les présentes garanties : (a) s'appliqueront nonobstant l'inspection, la réception et l'utilisation des Produits par nous-mêmes et par nos clients, (b) sont à notre bénéfice et à celui de nos successeurs, ayants droits, clients et utilisateurs de nos Produits, et (c) s'ajoutent à toutes garanties et recours dont nous pourrions par ailleurs convenir ou qui résultent de la loi. Vous vous engagez à étendre à nos clients et à nous-mêmes toutes les garanties accordées par vos fournisseurs (et à les faire exécuter). Vous prenez un engagement de garantie à l'égard de Produits, des pièces détachées et des réparations/main d'œuvre pour les produits livrés pendant vingt-quatre mois (24) mois à compter de leur date de fabrication.

Indemnisation : Vous vous engagez à nous défendre et nous indemniser, ainsi que nos clients, et à dégager notre responsabilité et celles de nos clients en cas de réclamations (y compris en cas de plainte pour violation de droits de propriété intellectuelle, rupture de contrat, décès ou dommage à une personne ou à des biens ou autres plaintes extracontractuelles), toutes formes de responsabilité, de dommages (directs ou indirects) et de frais (et notamment de dépens de justice et d'honoraires d'avocats) intervenant du fait ou dans le cadre de la violation de votre part d'un engagement, d'une déclaration ou d'une garantie figurant au présent Bon de Commande ou pour tout acte commis ou omis par vous ou par vos agents, employés ou sous-traitants. Nous vous aviserons de ces déclarations, procès ou poursuites et nous vous aiderons (à vos frais) à en assurer la défense.

Emballage et étiquetage : Vous serez responsables, à vos propres frais, de l'emballage sûr et adéquat des Produits. Vous vous engagez à observer les exigences de toutes les réglementations applicables en matière d'emballage, d'étiquetage et de transport des Produits dans les pays de fabrication, d'expédition, de transit ou de destination. Si les Produits livrés sont périssables, vous serez tenus d'apposer la date d'expiration sur toutes les unités indivisibles de conditionnement des Produits.

CLAUSE DE RESILIATION

Sans motif : Sous réserve du respect du droit applicable, nous pourrions à tout moment résilier tout ou partie du Bon de Commande, à notre gré et sans motif, en respectant un préavis écrit et raisonnable, qui sera d'une durée maximum de trente (30) jours. Dans le cas où nous vous notifierions une telle résiliation, vous devrez immédiatement cesser tout travail et mettrez fin à toutes commandes et à tous contrats avec des tiers en rapport avec ce Bon de Commande. Nous ne serons responsables envers vous que de vos frais réels et raisonnables résultant directement de la résiliation et ne pouvant être recouvrés ou réduits (ex. : matériels achetés et coûts de main d'œuvre engagés avant la réception du préavis de résiliation). Vous nous aviserez par écrit de ces frais dans un délai de trente (30) jours à compter de la résiliation. Sous réserve du qui précède constituera notre seule responsabilité envers vous en cas de résiliation sans motif.

Motivée : En cas de manquement de votre part, nous pourrions résilier tout ou partie du Bon de Commande sans encourir de responsabilité envers vous, par avis à votre intention. Il y aura manquement de votre part si vous : (i) omettez de remplir une ou plusieurs de vos obligations dans le délai imparti aux termes du Bon de Commande, (ii) ne réalisez pas des progrès tels que vous compromettez la bonne exécution du Bon de Commande, (iii) omettez de vous conformer à la législation et aux réglementations applicables à votre activité ou (iv) omettez de vous conformer aux règles de l'Acheteur en matière d'intégrité ou aux exigences de conformité décrites aux présentes. Nous pourrions résilier le présent Bon de Commande en cas de manquement et si vous ne remédiez pas à ce dernier dans un délai de dix (10) jours (ou tout délai supérieur que nous pourrions autoriser par écrit) à compter de votre réception de notre notification écrite de manquement). En outre, si nous déterminons que vos déclarations, garanties ou engagements sont inexacts, nous aurons le droit de résilier le présent Bon de Commande avec effet immédiat, sans aucun dédommagement, et vous devrez nous dédommager de tous préjudices subis par nous du fait de l'inexactitude de vos déclarations, garanties ou de la rupture de vos engagements. Il y aura également manquement de votre part si vous n'honorez pas vos obligations financières à leur échéance, si des procédures sont intentées contre vous aux termes des lois sur la faillite ou la cessation de paiements, si un administrateur judiciaire est nommé en conséquence ou si vous procédez à une cession au bénéfice de vos créanciers. En cas de résiliation d'un Bon de Commande suite à un manquement de votre part et sans préjudice des éventuels autres recours en droit ou en équité à notre disposition, nous serons en droit de : (a) refuser la réception de la livraison d'un ou des Produit(s), (b) vous retourner les Produits inutilisés déjà acceptés et recouvrer auprès de vous les paiements versés au titre de ces Produits (et nos frais de fret, d'entreposage et autres), (c) recouvrer les acomptes pour des Produits non livrés ou retournés, (d) acheter les Produits ailleurs et vous facturer les pertes résultantes y compris notamment, en cas de dommages indirects consécutifs à un manquement de votre part ; et (e) devenir propriétaire et prendre possession de toutes parties des travaux exécutés et non livrables précédemment en vertu du présent Bon de Commande.

CONFORMITÉ

Loi applicable : Vous déclarez, garantissez et certifiez que votre exécution aux termes du présent Bon de Commande sera conforme à toutes les législations et réglementations nationales, européennes, et locales, ordonnances, règles, dispositions, et toute convention ou normes telles qu'amendées régulièrement, dans chacun des pays où les Produits sont fabriqués, utilisés ou livrés, où votre exécution aura lieu ou aux règles applicables à la production, l'étiquetage, le transport, l'importation, l'exportation, la licence, la certification ou l'approbation des Produits, y compris notamment à celles qui interdisent les pots-de-vin ou autres paiements ou pratiques similaires et à celles relatives à la protection de l'environnement, à l'importation et l'exportation, aux taxes et autres droits de douane, aux salaires, horaires et conditions de travail, à la sécurité des travailleurs, aux rayonnement ionisants, aux conditions d'octrois de licences, aux médicaments ou équipements médicaux quand celles-ci sont applicables, à la discrimination, au harcèlement sexuel, à l'immigration, à la sélection des sous-traitants, à l'hygiène et à la sécurité, aux substances toxiques, aux matériels dangereux et au matériel électrique ou électronique.

Vous déclarez, garantissez et certifiez en outre que : vos fournisseurs et vous -mêmes n'aurez pas recours au travail d'enfants, à du travail forcé, au travail de prisonniers, au travail de personnes n'ayant pas l'âge minimum requis pour travailler dans le pays de fabrication ou à du travail en violation des lois sur le salaire minimum, les horaires de travail ou les heures supplémentaires dans le pays de fabrication ou dans un quelconque territoire où sont fournis des services en vertu du présent Bon de Commande dans le cadre de la fabrication et de la fourniture des Produits. Vous nous fournirez toutes les informations nécessaires pour nous permettre de nous conformer à la législation et aux réglementations applicables à notre utilisation des Produits.

Importations/exportations : Vous déclarez et garantissez que vous vous conformerez à la totalité des lois, réglementations et règles applicables relatives aux exportations, ainsi qu'à toutes les autres lois ou réglementations fédérales, étatiques et locales, les dispositions et exigences en vigueur dans l'Union Européenne ou en tout autre pays concerné en matière d'importation - exportation. Vous obtiendriez également l'ensemble de permis et licences applicables nécessaires à l'exécution de vos obligations en vertu du présent Bon de Commande, et à notre demande, vous nous fournirez les copies desdits documents. Si les Produits contiennent des composants provenant des Etats Unis, vous nous fournirez également, sur simple demande de notre part, les détails de la valeur du contenu américain, sous forme de pourcentage de prix des Produits. En outre, vous nous fournirez sur simple demande de notre part, les numéros ECCN et le numéro Harmonized Tariff assignés à vos Produits ou toute autre information que nous pourrions raisonnablement vous demander.

Pays d'origine : Vous indiquerez sur chaque Produit, et s'il est pertinent, sur l'emballage des Produits, sur les étiquettes et les factures le pays d'origine du Produit conformément à la réglementation applicable en matière douanière. Vous devez également nous fournir une documentation acceptable et susceptible d'être audité établissant le pays d'origine, incluant entre autres, les certificats d'origine pour les Produits soumis à des dispositions préférentielles en matière de droits et taxes telles que celles prévues par l'AELE (Association Européenne de libre Echange) et l'AEE (Accord Economique Européen).

WEEE, RoHS et directives équivalentes : Vous vous engagez à nous fournir par écrit une liste de tout Produit contenant : (a) plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, polybromodiphényles (PBB), polybromodiphényléthers (PBDE) ou autres substances dangereuses dont l'usage est restreint en vertu de la Directive Européenne 2002/95/CE (27 janvier 2003) (Directive RoHS), telle qu'amendée ou, en application de toute autre directive ou règlement équivalent. Vous déclarez, garantisiez et certifiez que, (i) sauf spécifiquement répertorié dans un document que vous nous communiquez au moment de l'achat, aucun des Produits n'est un «équipement électrique ou électronique» aux termes de la Directive Européenne 2002/96/CE (27 janvier 2003) (Directive DEEE), en vertu de toute autre Directive équivalente, (ii) aucun des Produits ne contient arsenic, amiante, benzène, polychlorobiphényles (PCB) ou tétrachlorure de carbone ou toute substance chimique dont l'usage est limité en vertu du protocole de Montréal relatif aux substances réduisant la couche d'ozone, et (iii) les Produits sont conformes aux exigences et spécifications communiquées par nous.

Conformité du Produit à la réglementation spécifique : Sans que ceci ne limite le caractère général de ce qui précède, vous déclarez, garantisiez et certifiez que les Produits et leur fabrication seront conformes à l'ensemble de la législation et à l'ensemble des réglementations relatives aux médicaments et aux dispositifs médicaux ainsi qu'à toutes les normes statutaires, officielles et/ou coutumières applicables aux Produits.

Intégrité des Fournisseurs : Vous certifiez que vous avez reçu une copie et que vous êtes familiarisés avec notre politique d'intégrité contenue dans le document : « Guide d'intégrité à l'intention des fournisseurs ». Vous vous engagez à déployer vos meilleurs efforts pour respecter les règles d'intégrité à l'occasion de l'exécution de vos obligations découlant du présent Bon de Commande, incluant sans limitation, l'obligation de nous informer de toute possible violation de cette politique. Vous acceptez de faire respecter ces politiques d'intégrité par vos employés, agents, et toute autre personne qui doit nous fournir les Services. Vous déclarez, garantisiez, certifiez, et assurez que vous et vos employés n'effectueront pas de pots-de-vin ou autres paiements ou pratiques similaires, ni donneront des cadeaux, liquidités, voyages gratuits ou autres rémunérations ou équivalents à vos employés, avec ou sans valeur marchande.

Changement dans les Produits : Les changements que vous proposerez, qu'il s'agisse de modification matérielle ou des procès, qui sont susceptibles d'affecter la forme, l'adaptation, la fonction, la fiabilité, la facilité d'entretien, la performance, l'interchangeabilité, la conformité réglementaire, la sécurité ou la compatibilité avec notre équipement devront être soumis à notre agrément via le « SCR » (« Supplier Change Request » : Procédure de demande de changement par le Fournisseur) ou, selon le cas, par tout autre moyen spécifié, accompagné d'un avis écrit de modification pour notre approbation. L'avis de modification devra au minimum comporter le numéro de pièce concerné, la date d'implémentation, le numéro de série de l'ensemble modifié, les motifs de la modification et les dates précises de cette dernière. L'avis de modification devra nous être envoyé au minimum quatre-vingt-dix (90) jours civils avant la date d'implémentation envisagée. Nous disposerons alors de quinze (15) jours pour vous répondre en autorisant le changement, en le refusant ou en demandant un échantillon à évaluer.

Qualité de l'environnement : Vous déclarez, garantisiez, certifiez et convenez que (i) vous allez prendre les mesures appropriées afin d'assurer un environnement de travail sain et sécurisé et protéger la qualité environnementale dans chacune des vos activités ; (ii) chaque substance chimique constituée ou contenue dans les biens vendus ou qui nous sont transférés autrement ci-après dans la liste de substances chimiques assemblée et publiée (a) par l'Administrateur de l'agence de protection de l'environnement conformément à La Loi de Contrôle de Substances Toxiques (15 USC Section 2601 et suivantes) telle qu'amendée ou (b) L'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes (« EINECS ») ou (c) toute autre liste équivalente sur l'un des territoires où nous vous informons du futur transport des biens. Si les biens ou les matériels vendus ou qui nous sont transférés contiennent des matériels dangereux, vous devez produire toute l'information nécessaire conformément aux exigences applicables, telles que les exigences d'étiquetage prévues dans la Fiche de Données de Sécurité conforme à la Directive 91/155/CEE ou toute autre exigence similaire en vigueur dans l'un des territoires où nous vous informons du transport futur des biens.

Vous déclarez, garantisiez et certifiez en outre que vous avez mis en place un programme effectif afin de veiller à ce que les activités des fournisseurs auxquels vous faites appel pour fournir des biens ou des services qui seront incorporés dans les biens fournis en vertu du présent Bon de Commande soient conduites dans le respect des garanties et déclarations susvisées.

À notre demande, vous nous fournirez, à l'occasion, des certificats relatifs aux exigences légales applicables ou à l'actualisation des déclarations, garanties, certifications ou engagements figurant dans le présent Bon de Commande, lesdits certificats devant nous satisfaire tant sur la forme que sur le fond.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vous (le « Fournisseur » ou le « Vendeur »), acceptez que les informations confidentielles de l'Acheteur soient soumises aux contrôles organisationnels, techniques et physiques, et autres précautions présentées dans l'**Annexe Confidentialité et protection des données (« Privacy and Data Protection Appendix – PDPA »)** disponible à l'adresse suivante : www.cytiva.com/suppliers. Si vous avez accès à des Informations Hautement Confidentielles, des Données privées, contrôlées ou sensibles, ou à un Système d'Information de l'Acheteur tel que défini dans la PDPA, vous acceptez d'appliquer ces précautions supplémentaires et d'accorder des droits supplémentaires à Cytiva, tel que défini dans la section de la PDPA relatives à ces données. Les termes définis dans cette section qui ne sauront être définis dans ce bon de commande ont le sens qui leur est attribué dans la PDPA. En cas d'interprétation divergente de ces termes, les définitions établies dans la PDPA prévalent pour le sujet évoqué.

MANAGEMENT DE CRISE

Communications : Vous devrez maintenir votre capacité à nous contacter 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de communiquer et de gérer les situations de crise menaçant ou interrompant le processus de fabrication et de fourniture.

Plan de continuité des activités (BCP) : Sur simple demande de notre part, vous devrez nous communiquer un Plan de continuité des activités comportant les arrangements nécessaires en cas d'urgence vous permettant d'assurer la continuité du Processus de fabrication et fourniture dans le cas où vous ou l'un de vos fournisseurs ne serait pas en condition de nous fournir les Produits ou les composants de ceux-ci.

DIVERS

Notre Propriété : Tous les dessins, documents, matrices, plans, modèles, moules, échantillons, données, outils, outils d'aide à la production, équipements et matériels d'essai ou autres, inventions, technologies, secrets industriels, savoir-faire, et autres informations, que nous vous fournissons, ainsi que tous droits de propriété intellectuelle y afférents, ou matériels nous appartenant (« Connaissances Appartenant à l'Acheteur ») sont et resteront de notre propriété exclusive. Le risque de perte et dommage de ladite propriété seront à votre charge. Tous ces biens seront maintenus en sécurité et séparés de vos propres biens, et seront marqués comme relevant de la « Propriété de l'Acheteur ». Vous ne devez pas déplacer notre propriété de vos locaux ou de votre possession sans notre consentement préalable. Vous vous engagez à ne pas substituer d'autres biens à nos biens et à ne pas utiliser ces derniers, hormis pour les besoins de l'exécution du travail en vertu des présentes ou avec notre autorisation. Vous vous engagez aussi à assurer les biens matériels à leur valeur totale de remplacement. Les biens corporels seront conservés à vos risques et sous réserve d'enlèvement sur requête écrite de notre part (auquel cas vous nous livrez ces biens, à vos frais, dans l'état qui était le leur à la réception initiale par vous, hors usure due à un usage quotidien).

En conséquence, vous et tous vos sous-traitants, le cas échéant, vous engagez à ne pas copier ou reproduire de Connaissances Appartenant à l'Acheteur, que ce soit en tout ou en partie, et à ne les utiliser en aucune façon et sous aucune forme, hormis dans le strict respect de notre autorisation écrite. Nous vous accorderons cette autorisation sans exclusivité et sur une base non cessible, aux seules fins de la fourniture des Produits concernés et uniquement pour la durée de la présente disposition.

Propriété des Résultats. Les développements, informatiques ou non, les études, les rapports, les documents ou autres nouvelles connaissances, brevetables ou non, que vous pourrez produire/créer/recueillir dans le cadre de la fourniture d'un Produit donné ou qui sont développés ou acquis à nos frais dans le cadre de l'exécution d'un Bon de Commande deviendront définitivement notre propriété exclusive sur les fondements actuels dès lors qu'ils auront été produits/créés/recueillis (les « Résultats »), même si vous ne nous les avez pas encore communiqués.

La présente cession de droits, titres et intérêts porte sur tous les droits exclusifs de propriété intellectuelle (c'est-à-dire les droits de propriété industrielle de même que les droits de propriété littéraire et artistique, au sens ci-dessous), à l'échelle mondiale, pour la durée de validité de ces droits, et sans aucune restriction en termes d'impressions, de diffusions, de rediffusions ou d'utilisation. Une tierce partie pourra se substituer à nous dans l'exercice de tout ou partie de ces droits de propriété intellectuelle en vertu d'un transfert, d'une cession, d'un octroi de licence ou d'une autre méthode légale de transfert. Vous vous engagez également à nous céder la totalité des droits de propriété matérielle sur les supports sur lesquels les Résultats sont fixés permettant leur fabrication. Le prix de cession est expressément inclus dans le prix qui vous est payé pour la fourniture du Produit concerné. Si les droits visés par la présente cession concernent des produits logiciels, la cession couvrira à la fois le code objet et le code source de tous les éléments des Résultats, y compris les matériels préparatoires et la documentation connexe.

Pour les besoins des présentes, on entend par droits de propriété littéraire et artistique les droits exclusifs visés dans la première partie du Code français de la propriété intellectuelle (Articles L 111-1 à L-335-10), y compris les droits voisins et les droits sui generis des producteurs de bases de données, pour les types d'usage visés ci-dessous, quel que soit le type d'œuvre concerné, qu'il s'agisse d'une œuvre individuelle, conjointe ou collective : (a) le droit de reproduire, de dupliquer, d'imprimer, d'enregistrer tout ou partie des Résultats sur un quelconque support, tels que par exemple le papier, la pellicule, les bandes magnétiques, le format informatique ou numérique, ainsi que sur tous les supports connus actuellement ou à l'avenir, dans tous les formats, ce droit de reproduction comprenant le droit de reproduire de façon définitive ou temporaire tout ou partie de chaque Résultat, de quelque façon et sous quelque forme que ce soit, notamment, mais non exclusivement, en vue de l'affichage, de l'exécution, de la transmission, du stockage ou de l'opération sur tous les sites, (b) le droit d'établir toutes versions en français ou dans une autre langue, y compris dans un quelconque langage informatique, de tout ou partie de chacun des Résultats et, plus généralement, le droit de traduire, d'organiser, de modifier, d'adapter et de transformer en tout ou en partie et dans toutes formes écrites, verbales, télématiques, numériques ou autres chacun de ces Résultats pour les besoins de tous types d'exploitation, (c) le droit exclusif de publier, de diffuser, d'éditer ou de rééditer, d'exploiter, d'accorder ou de céder des droits d'utilisation, de louer ou de prêter des reproductions de tout ou partie des Résultats, dans leur version originale ou dans une version telle que précédemment définie, gratuitement ou en contrepartie d'un paiement, (d) le droit exclusif d'exécuter, de diffuser ou d'exploiter tout ou partie de chacun des Résultats dans leur version originale ou dans une version telle que précédemment définie, notamment par la diffusion télévisuelle et la communication publique avec ou sans fil, par projection publique, par transmission dans un lieu public de l'œuvre diffusée ou communiquée au public, par représentation publique ou de toute autre façon, (e) le droit de correction des erreurs, de surveillance et de maintenance. En conséquence, nous sommes la seule partie autorisée à exploiter directement ou indirectement les Résultats, sous réserve du respect des conditions légales applicables. Si les Résultats sont totalement ou partiellement brevetables, nous serons la seule partie autorisée à déposer ou à faire déposer par la tierce partie de notre choix, à notre nom et à nos frais, une ou plusieurs demandes de brevet couvrant tout ou partie des Résultats dans tous les pays, si nous le jugeons bon. Dans les limites de vos capacités, vous nous apporterez votre aide pour déposer à nos frais les demandes de brevets susvisées et pour défendre et maintenir en vigueur tous brevets obtenus. Nous sommes propriétaires des Résultats, ce qui va de pair avec l'interdiction pour vous d'utiliser tout ou partie de ceux-ci sans notre consentement exprès préalable et écrit, que ce soit pour votre propre compte ou pour celui d'un tiers. Cette interdiction ne s'étend toutefois qu'aux Résultats spécifiquement produits pour nous, et non aux connaissances générales dans le domaine public ou au savoir-faire mis en œuvre ou développé par vos soins pour les besoins ou dans le cadre de la fourniture des Produits en vertu des présentes. Vous vous engagez par les présentes à dégager notre responsabilité en cas d'une quelconque violation de votre part des présentes conditions d'achat et en cas de plainte déposée contre nous par un tiers, notamment des créateurs salariés ou indépendants ayant participé à un quelconque titre à la production des Résultats.

L'utilisation de notre Propriété Intellectuelle. Si une de nos sociétés affiliées ou nous-mêmes sommes les détenteurs des droits de propriété intellectuelle relatifs au modèle des Produits ou aux procédés techniques utilisés pour la prestation des services en vertu d'un Bon de Commande, vous ne serez pas autorisés à sous-traiter tout ou partie de l'exécution du Bon de Commande à une tierce partie, à modifier tout ou partie du procédé de fabrication ou du procédé technique concerné, à modifier un composant, une matière première ou autre élément requis pour la fourniture des Produits sans notre consentement préalable et écrit. Si ni nos sociétés affiliées ni nous-mêmes ne détenons ces droits, vous serez tenus de nous aviser de tout changement des procédés de fabrication ou autres procédés techniques susceptibles de modifier les caractéristiques des Produits livrés, ainsi que de toute sous-traitance de votre part.

Pour les besoins du présent document, on entend par « société affiliée » toute société qui, directement ou indirectement, nous contrôle, est sous notre contrôle ou est sous le contrôle de la même entité que celle qui nous contrôle. La définition de « contrôle » est celle prévue à l'Article L.2333 du Code de commerce français.

Aucun droit ne vous est accordé aux termes de nos brevets, copyrights, secrets commerciaux ou autres droits de propriété, hormis comme nous pourrions expressément en convenir. Vous n'utiliserez pas et n'incorporez pas dans les Produits la propriété intellectuelle d'autrui sans son autorisation écrite. Sans que ceci ne limite votre indemnisation relative à la propriété intellectuelle, si l'utilisation d'un Produit ou d'une partie de celui-ci est ordonnée par un tribunal, vous devrez, à notre gré et à vos frais, obtenir pour nous le droit de continuer à utiliser le Produit ou la partie de celui-ci concernée, les remplacer par un équivalent non contrevenant, ou retirer le Produit et nous en rembourser le prix d'achat ainsi que tous les frais connexes que nous aurons pu engager.

Coopération : Vous devez coopérer de manière raisonnable avec nous pour sécuriser les droits de Propriété Intellectuelle développés sous ce Contrat, comme par exemple, en nous assistant avec l'enregistrement et la défense des demandes de brevets, en assurant la révision des demandes dans un court délai, en nous fournissant la documentation sur l'évidence, et en exécutant lesdits documents à notre demande raisonnable.

Votre information : Sauf accord exprès écrit et contraire, toutes connaissances ou informations que vous nous communiquez ne seront pas considérées comme des informations confidentielles ou privées, et nous pourrions les utiliser sans restriction. Vous reconnaissez que nous utiliserons les informations que vous nous fournirez et que nous nous baserons dessus, et que vous nous indemnisez et vous dégagerez de toute responsabilité en cas de frais et de dommages que nous pourrions avoir à subir du fait d'inexactitudes dans ces informations.

Notre information : Vous vous engagez à maintenir confidentiel tout élément ou information que nous vous transmettrons. Vous vous engagez à ne pas divulguer ou utiliser directement ou indirectement, lesdits éléments ou informations pour une raison autre que l'exécution du présent Bon de Commande. Vous vous engagez à nous retourner immédiatement, à votre charge, lesdits matériels et informations lors de l'exécution de la prestation, de la résiliation du présent Bon de Commande ou sur simple demande de notre part. En dépit des clauses contraires contenues dans le présent Bon de Commande, vous et vos employés ou autres agents, peuvent divulguer à toute personne, sans aucune limitation, tout aspect lié aux charges et traitements fiscaux de la présente transaction et tous les éléments (incluant des opinions et autres analyses fiscales) que nous vous fournissons en relation avec lesdites charges et traitements fiscaux.

Hygiène et sécurité : Vos employés, agents et représentants en visite sur nos sites seront soumis aux réglementations en vigueur sur le site concerné en matière d'hygiène et de sécurité. Vous veillerez à ce que nous recevions par écrit et avant la livraison des Produits et/ou la prestation des services, toutes les informations que vous détenez ou qui sont raisonnablement à votre disposition concernant les risques potentiels connus ou jugés susceptibles de survenir pendant le transport, la manutention ou l'utilisation des Produits et/ou la prestation des services. Le cas échéant, vous aurez la responsabilité de veiller à ce que les conteneurs-citernes et autres équipements de transport sont nettoyés avec soin avant le remplissage ou le chargement.

Crédit compensatoire : Vous garantissez que la valeur des crédits de participation compensatoires/ industriels pouvant résulter du présent Bon de Commande pourra être appliquée aux programmes actuels ou futurs de compensation/participation industrielle et sera notre entière propriété. Vous vous engagez à nous aider à obtenir ces crédits.

Droits d'audit : Sur simple demande de notre part, vous nous laisserez auditer et prendre des copies à vos frais, le cas échéant, des documents en votre possession concernant l'exécution de vos obligations en vertu du présent Bon de Commande ou d'autres exigences légales applicables. De surcroît, sur simple demande de notre part, vous nous autoriserez un accès raisonnable aux sites où le travail en vertu du présent Bon de Commande est exécuté, et ce afin d'évaluer (1) la qualité du travail, (2) la conformité à nos spécifications et (3) le respect de vos déclarations, garanties, certifications et engagements en vertu du présent Bon de Commande.

Marques : Les appellations et marques de chaque partie resteront sa propriété entière et exclusive. Si vous placez l'une de nos marques sur un Produit quelconque ou si un Produit nous est exclusivement propre, ce Produit ne portera pas votre nom ou votre marque, et ne sera vendu à personne d'autre.

Publicité : Vous ne pourrez effectuer aucune annonce ou communiqué de presse, faire de publicité ou publier sans notre consentement préalable et écrit concernant le fait que nous avons passé un contrat d'achat de biens et de services auprès de vous, communiquer des informations relatives au présent Bon de Commande ou utiliser nos noms ou nos marques, ou ceux de nos sociétés affiliées ou clients.

Travail dans nos locaux ou dans les locaux de nos clients : Si vous travaillez dans nos locaux ou dans les locaux de notre client, vous vous conformerez à toutes les règles et réglementations applicables au site. Hormis si la réclamation est due uniquement et directement à notre négligence ou à la négligence de notre client, vous nous indemniserez, notre client et nous-mêmes, en cas de réclamation intervenant du fait de tout acte commis ou omis par vous-mêmes ou par vos agents, employés ou sous-traitants dans nos locaux ou dans les locaux de notre client. Si vos employés travaillent sur un site de l'Acheteur, vous serez tenus de préparer un Plan de Prévention conjointement avec la personne responsable chez l'Acheteur afin d'identifier les risques de chaque opération et d'établir les règles de sécurité qui doivent être respectées pour se prémunir desdits risques. Vous serez également tenus d'informer vos employés des règles de protection de l'environnement ainsi que des règles définies dans le Plan de Prévention agréé en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail. Ledit Plan de Prévention devra être mis en œuvre avant le début du travail de vos employés sur les sites susvisés conformément au Décret n°92-158 du 20 février 1992. Si vos employés travaillent sur les sites de nos clients, vous devez respecter le Code de bonne pratique des Fournisseurs de l'Acheteur que nous vous transmettrons.

Assurance : Vous vous engagez à prendre une assurance responsabilité civile (incluant sans s'y limiter une assurance responsabilité civile générale, une assurance de responsabilité du fait des produits et une assurance contre les dommages aux biens) qui nous protégera comme il convient en cas de responsabilité aux termes du présent Bon de Commande et, sur simple demande de notre part, vous nous fournirez un justificatif de cette assurance.

Droit applicable et compétence juridictionnelle : Toutes les commandes passées par nos soins et les ventes résultantes seront régies par le droit français, indépendamment de ses règles de conflit de lois ou des dispositions de la Convention des Nations Unies (Vienne) du 11 avril 1980 relative à la vente internationale de marchandises. TOUS LES LITIGES INTERVENANT ENTRE NOUS DANS LE CADRE OU DU FAIT DE L'EXISTENCE, DE LA VALIDITÉ, DE L'INTERPRÉTATION, DE L'EXÉCUTION ET/OU DE LA RÉSILIATION D'UN BON DE COMMANDE (OU DE DISPOSITIONS DE CELUI-CI) ET/OU DE LA VENTE EN RÉSULTANT SERONT TRANCHÉS PAR LES TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE PARIS, Y COMPRIS EN CAS DE PROCÉDURE EN REFÈRE, DE CO-DÉFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE OU AUTRE DISPOSITION CONTRAIRE FIGURANT DANS VOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OU DANS VOS DOCUMENTS COMMERCIAUX.

Limitation des dommages : NOUS NE SERONS EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS DE DOMMAGES INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, TELS QUE NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT, PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CLIENTÈLE, PERTE DE BÉNÉFICES OU DE MARCHÉS, TROUBLE COMMERCIAL QUELCONQUE ET/OU PERTE D'IMAGE DE MARQUE INTERVENANT DU FAIT OU DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT BON DE COMMANDE, ET QUE NOUS AYONS OU NON ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES.

Recours : Les droits et les recours figurant aux présentes sont cumulatifs et s'ajoutent à tous les autres droits et recours disponibles en droit.

Renonciation et invalidité : La renonciation à faire valoir une réclamation ou un droit suite à un manquement devra être faite par écrit et signée par la partie lésée. Le fait de ne pas faire valoir une disposition du Bon de Commande ne sera pas interprétée comme une renonciation à ladite disposition ou à une autre disposition, non plus qu'au droit de les faire appliquer. L'invalidité totale ou partielle d'une disposition des présentes n'affectera pas le reste des dispositions.

Cession : Vous ne pourrez céder de droit ou déléguer une obligation en vertu des présentes sans notre consentement préalable et écrit. Toute tentative de cession ou de délégation de votre part sera nulle et non avenue.

Indépendance des parties : La relation des parties ci-dessous est celle de cocontractants indépendants. Rien dans ce Bon de Commande ne doit être interprété comme constituant un partenariat, une filiale commune ou une relation similaire entre les parties, et aucune partie ne doit être réputée l'agent de l'autre partie. Vous devez nous indemniser et assurer notre défense contre toutes les réclamations de la part de vos employés, contractants ou sous-traitants concernant le droit à une compensation ou bénéfice quelconque de notre part ou dans laquelle nous serions pour une raison quelconque leurs employeurs ou co-employeurs, y compris toute réclamation liée aux charges fiscales ou à des pénalités y attachées.

Transactions électroniques : Vous et nous-mêmes renonçons au droit de contester la validité de la commande ou de la vente en résultant au seul motif qu'elle a été passée/conclue par voie électronique ou dans le contexte d'un échange de documents électroniques via Internet. Par conséquent, vous et nous-mêmes nous engageons à considérer tous les documents électroniques que nous pourrions échanger ou compléter dans le contexte de ladite commande et de ladite vente (pages HTML, courrier électronique, etc.) comme des documents originaux opposables et à assigner à tout document électronique la même valeur de preuve qu'un « original » écrit.

Titres : Les titres figurant aux présentes Conditions Générales ont pour seul but de faciliter les références et ne pourront être utilisés pour interpréter celles-ci.

Force Majeure : Tout retard ou empêchement dans l'exécution de vos obligations ci-dessous, sera excusé dans la mesure où il a été causé par un événement imprévisible, externe et irrésistible, et dès lors que vous nous aurez envoyé une note écrite pendant ladite période (en incluant la durée estimative dudit délai) dans les dix (10) jours de la survenance dudit événement. Pendant la période du retard ou d'impossibilité d'exécution, nous pourrions nous procurer des éléments de substitution ou de remplacement d'une ou plusieurs sources alternatives et dans un tel cas, il peut y avoir, une réduction proportionnelle de la quantité des Produits commandés. Si le délai se prolonge au-delà de trente (30) jours ou si vous ne nous fournissez pas de garanties suffisantes de la fin du délai avant le trentième jour, nous pouvons terminer ce Bon de Commande, et toutes sommes déjà payées par nous doivent être rapidement remboursées.

Problèmes liés au travail et à la fourniture non constitutifs de force majeure : Nonobstant toute clause contraire contenue dans ce Bon de Commande, aucun délai ou échec dans la performance des obligations ci-dessus ne sera excusé dans la mesure où celui-ci est causé par des problèmes liés à votre travail, des problèmes liés au travail de vos sous-contractants et/ou sous-traitants tels que, à titre d'exemple, sans que ceci puisse être interprété limitativement, la fermeture de vos usines, les grèves en général, un ralentissement dans la performance ou votre incapacité ou l'incapacité de vos sous-traitants et/ou fournisseurs d'obtenir du courant électrique ou similaire, des matériels, de la main d'œuvre, des équipements ou des capacités de transport.